Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai	Année académique 2018 - 2019
	Domaine : Arts plastiques, visuels et de l'espace
	Option : Arts numériques
	Volume horaire :
	Nombre de crédits : 15 crédits
	Quadrimestre : Annuel

Intitulé : Travail de fin d'études : Mémoire	Code UE : UE. 1
Pondération : 150	Type de cours : Mémoire
Cycle : 2ième cycle	
Langue : français	Code de cours : ARTS NUM AL 502

Activités d'apprentissages dans l'UE		Titulaire de l'AA
ARTS NUM DA 501		Sébastien Verbièse
		Coordonnées
		sebastien.verbiese@actournai.be
Pré requis	Co requis	
ARTS NUM AL 401		

Objectifs de l'enseignement

Le mémoire marque l'aboutissement dans l'apprentissage de l'étudiant et se réalise de concert avec sa pratique artistique en arts ludiques. Avec l'écriture de ce mémoire, l'étudiant démontrera sa capacité de questionnement, de réflexion, de critique et d'argumentation dans sa pratique artistique. Cette réflexion s'articulera autour d'un champ des arts ludiques dans sa vision la plus large.

Description de l'enseignement

Programme :

La réalisation du mémoire vise à démontrer les capacités de questionnement et de réflexion de l'étudiant quant à son travail artistique. Même s'il s'agit d'un travail personnel, ce travail est accompagné par un promoteur et possiblement par un copromoteur qui guide l'étudiant dans son travail de recherche et de rédaction.

La forme artistique du mémoire reste libre pour peu qu'elle soit intelligible et claire dans son propos. Dans tous les cas, ce travail comportera un travail de rédaction. Cet écrit comptera au minimum 25 000 signes (table des matières et bibliographie non comprises). Il contiendra un référencement bibliographique précis, et sera rédigé dans le respect des règles de mise en page, d'orthographe et de citation.

Organisation :

Le choix d'un promoteur par l'étudiant, avec l'accord préalable dudit promoteur, est soumis à validation par le responsable du Master Arts ludiques.

Le choix des lecteurs, avec leurs accords préalables, est validé par le promoteur.

Le sujet du mémoire est présenté dans une note d'intention qui fera l'objet d'une validation pédagogique par le promoteur et le responsable du master Arts Ludiques.
Il fera également l'objet d'un archivage administratif sur un document prévu à cet effet. Ce document doit être validé par le promoteur et remis au secrétariat au plus tard le lundi qui suit les vacances d'automne de l'année académique de réalisation du mémoire.

L'étudiant doit informer son promoteur de l'avancement du travail et des difficultés rencontrées.

Le mémoire devra être remis pour le 15 mai au plus tard.

Méthode d'évaluation

Q1	-	Q2	15 crédits

Le mémoire est évalué par trois personnes au minimum (dont une extérieure à l'Académie) : promoteur, copromoteur le cas échéant, et lecteurs.

Le mémoire est évalué individuellement par le promoteur, le copromoteur et les lecteurs.

Le promoteur réceptionne les évaluations et organise la délibération de la manière qu'il jugera opportune. Il synthétise les commentaires pour pouvoir faire un retour écrit ou oral à l'étudiant si celui-ci le demande.

Critères d'évaluation :

- Choix et respect de la problématique.
- Réflexion et pertinence du propos.
- Structure du mémoire et sommaire
- Orthographe, syntaxe et mise en page
- Sources, bibliographie
- Référencement et légendes

L'évaluation est répartie à 50% pour le promoteur et copromoteur, et 50% pour les lecteurs.

Compétences visées

Bibliographie

Mots clés